



Conseil national de l'enseignement agricole

Déclaration préalable au CNEA du 18 mars 2025

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les membres du Conseil,

Nous allons aujourd'hui émettre un avis sur l'arrêté relatif aux enseignements dans les classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole. Pourtant, tout semble déjà décidé, d'autant plus que les membres du Conseil supérieur de l'éducation, y compris la FCPE, ont émis un avis défavorable dès le 30 janvier dernier. En effet, notre fédération s'oppose fermement à cette remise en cause de la logique de cycles, notamment en raison de l'évolution non concertée des modalités d'obtention du diplôme national du brevet (DNB). Désormais, l'évaluation portera uniquement sur le programme de la classe de 3e, et non plus sur celui du cycle 4, comme cela se faisait jusqu'à présent. Or, ce cycle 4 permettait de mieux respecter les différents rythmes d'apprentissage des élèves, rendant ainsi l'évaluation plus juste et équilibrée.

Par ailleurs, la FCPE se réjouit de constater que l'effectif global des élèves de la 4e au BTS agricole a franchi la barre des 200 000 pour l'année scolaire en cours. Cependant, des nuances sont à apporter sur les chiffres spécifiques à notre secteur. En effet, bien que l'effectif global soit en hausse, le nombre d'élèves sous statut scolaire dans les établissements agricoles publics stagne et ne suit pas la dynamique observée dans d'autres secteurs de l'éducation. Si l'on regarde de plus près, on constate que des disparités continuent de se creuser : alors que le premier cycle connaît une légère augmentation, le premier cycle du supérieur, continue de voir ses effectifs diminuer.

De plus, la FCPE s'interroge sur le devenir des élèves qui décrochent entre la première et la troisième année des filières professionnelles agricoles. Où vont ces élèves ? Quelles solutions sont mises en place pour les soutenir et éviter qu'ils ne sortent du système scolaire sans qualification ni avenir professionnel ?

La FCPE, première fédération de parents d'élèves de l'école publique, continuera de défendre l'intérêt supérieur des élèves, de leurs parents et du service public d'éducation.